



EUROPEAN MEDICINES AGENCY  
SCIENCE MEDICINES HEALTH

1<sup>er</sup> février 2023  
EMA/59254/2023  
Agence européenne des médicaments

## Langues disponibles sur ce site web

**L'Agence européenne des médicaments (EMA) met à disposition sur ce site web, dans toutes les langues officielles de l'Union européenne (UE), ses informations les plus importantes sur les médicaments et sur ses travaux. Cette politique linguistique est conforme à l'engagement de l'EMA de fournir des informations impartiales aux patients, aux professionnels de santé et à tous les citoyens de l'Union européenne (UE) sur les médicaments qu'elle évalue. Cet engagement est au cœur de la mission de santé publique de l'EMA.**

La **langue de travail** officielle de l'EMA est l'anglais. L'Agence exerce donc ses activités en anglais et met l'ensemble de son contenu à disposition en anglais.

L'EMA met également à la disposition du grand public, dans [toutes les langues officielles de l'Union européenne \(UE\)](#), les informations qui ont le plus d'impact et de pertinence pour lui. Il s'agit notamment:

- des informations relatives à la protection de la santé publique, telles que des vues d'ensemble des médicaments évalués par l'EMA;
- des informations générales sur les travaux et les activités de l'EMA, y compris sa foire aux questions;
- de ses vidéos et autres supports audiovisuels disponibles sur ce site web et sur sa [chaîne YouTube](#), qu'elle sous-titre ou auxquels elle ajoute une voix hors champ.

Les citoyens de l'UE peuvent également interagir avec l'EMA dans n'importe quelle langue officielle de l'UE lorsqu'ils introduisent une demande de renseignements et lors des consultations publiques.

### Politique linguistique de l'EMA

La **politique linguistique** de l'EMA définit le cadre dans lequel elle travaille en anglais et dans d'autres langues officielles de l'UE.

Elle est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en islandais et en norvégien: [Politique multilingue \(europa.eu\)](#)

Cette politique explique comment l'EMA tient compte de l'incidence et de la pertinence, pour les parties prenantes et pour la protection de la santé publique, d'une **traduction**, lorsqu'elle prend ses décisions en la matière. Elle donne la priorité aux informations destinées aux patients et aux professionnels de santé.

L'EMA met parfois les informations à disposition en anglais avant d'autres langues de l'UE, pendant que la traduction est en cours. Elle procède ainsi lorsque cela est nécessaire pour éviter des retards dans la publication des informations.

Sur ce site web, l'EMA met les informations techniques à disposition en anglais. Ces informations s'adressent principalement à l'**industrie pharmaceutique**.

L'anglais est la langue dans laquelle ce secteur exerce ses activités à l'échelle mondiale. Il s'agit également de la langue dans laquelle la terminologie standard est disponible et utilisée à l'échelle internationale, y compris par des autorités internationales telles que l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) et la [Direction européenne de la qualité du médicament \(EDQM\)](#) du Conseil de l'Europe.

L'Agence utilise l'anglais dans ce contexte afin de réduire le risque de malentendus, d'ambiguïté et d'erreurs potentiellement importantes que la traduction pourrait introduire.

#### Informations sur les médicaments évalués par l'EMA

L'EMA met à disposition les informations relatives à ses évaluations scientifiques de **médicaments individuels** dans toutes les langues officielles de l'UE:

- Vues d'ensemble des **médicaments à usage humain autorisés**: celles-ci expliquent en quoi consiste le médicament et pourquoi il a été autorisé
- Questions et réponses relatives aux **médicaments dont l'autorisation a été refusée**: celles-ci expliquent pourquoi le médicament ne pouvait pas être autorisé
- Questions et réponses relatives aux **demandes retirées**: celles-ci expliquent pourquoi une société a retiré sa demande d'autorisation d'un médicament
- **Informations sur le produit** relatives aux médicaments autorisés: celles-ci incluent la notice destinée aux patients et aux propriétaires d'animaux de compagnie, et sont également disponibles en islandais et en norvégien
- Informations sur les **examens majeurs des médicaments** (connus sous le nom de saisines): celles-ci expliquent les recommandations de l'EMA sur des questions telles que les préoccupations en matière de sécurité

En savoir plus:

- [Ce que nous publions sur les médicaments et quand](#) (uniquement en anglais)

#### Informations sur les travaux et les activités de l'EMA

L'EMA publie des informations générales sur ses activités, son fonctionnement, ses responsabilités et son personnel dans toutes les langues officielles de l'UE:

- Que faisons-nous?
- Autorisation des médicaments
- Comment l'EMA évalue les médicaments à usage humain
- Qui sommes-nous?
- Conseil d'administration
- Comment travaillons-nous?
- Réseau européen de réglementation des médicaments
- Gestion des intérêts contradictoires
- Foire aux questions (FAQ).
- Brochures sur des sujets tels que la notification des effets indésirables suspectés des médicaments

Des informations relatives à l'EMA et une foire aux questions sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE:

- [À propos de l'Agence](#)
- [FAQ telle que publiée sur le web](#)

## Interaction avec l'EMA

Les citoyens de l'UE peuvent [envoyer une question à l'Agence européenne des médicaments](#) sur ce site web dans toute langue officielle de l'UE. L'EMA répondra dans la même langue.

L'Agence accepte les contributions aux **consultations publiques** dans toutes les langues officielles de l'UE.

Dans la mesure du possible, l'EMA met les documents de consultation publique à disposition dans les langues officielles de l'UE.

En savoir plus:

- [Envoyer une question à l'Agence européenne des médicaments](#)
- [Consultations ouvertes](#)

## Contenu associé

- [À propos de l'Agence](#)
- [Foire aux questions](#)

## Liens externes

- [Médiateur européen: l'emploi des langues officielles de l'UE pour communiquer avec le public – Recommandations pratiques à l'intention de l'administration de l'UE](#)